



GUERET le 8 décembre 2015

Lettre ouverte au directeur

Un pas en avant, deux pas en arrière ...

Les agents de la DDFiP de la Creuse apprennent aussi à danser !!

Monsieur le directeur,

Nous vous avons adressé en septembre dernier une alerte solennelle alors que se tenait un comité technique de réseau qui, à la demande des 4 organisations syndicales représentatives de la DGFIP, devait porter sur les restructurations en cours.

Cette alerte, relayée sur l'ensemble du territoire et au niveau national avec la nécessaire gravité compte-tenu des enjeux, a marqué le début d'une campagne globale de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion, de la presse, des élus et en premier lieu des agents dont le malaise et le mécontentement ne sont plus à démontrer.

Le seul mode de communication est de se renvoyer la balle comme le ministre lors du 24 novembre qui entrouvre la porte en laissant une marge de manœuvre au directeur général qui la referme en la claquant dès le surlendemain !!!

Et que dire du gouvernement qui s'est réveillé en sursaut à l'approche d'une échéance électorale et a pris des mesures dans l'urgence ... : au mois d'octobre, les contribuables devaient payer ... le 3 novembre, ils pouvaient s'abstenir...

A cette polémique tragi-comique suite à la perte de la ½ part des parents isolés s'ajoute une cacophonie locale...

Le 10 novembre, lors de votre passage au SIP de Guéret, vous indiquiez que cette mesure bénéficiait à tous, y compris aux redevables de l'ISF. Est-ce la lenteur de l'informatique, le manque de temps, ou l'amateurisme..., que vous n'aviez pas connaissance de la note du 6 novembre indiquant que les conditions de cohabitation et de l'ISF étaient à prendre en compte ?

Que dire de ce manque d'information des agents puisqu'à Guéret, cerise sur le gâteau, ces conditions restrictives ne leur sont parvenues que le 20 novembre ... ?

En matière de cafouillage, la Creuse n'est donc pas en reste et cherche peut-être une place sur le podium de l'ajustement ???

Comment la DGFIP peut-elle envoyer une lettre aux contribuables indiquant que « pour obtenir un remboursement avant le mois de mars, vous pouvez vous adresser à la DGFIP (sur le site impots.gouv.fr, par courriel, par téléphone et bien entendu aux guichets des centres des finances publiques). Ce remboursement interviendra dans les trois semaines. » ?

Un effet d'annonce de plus qui va encore mettre à mal nos agents, face aux contribuables en colère puisqu'après le 4 décembre (suite aux conséquences de la clôture comptable), nos services ne peuvent rembourser au plus tôt que le 21 janvier !

Et qu'en sera-t-il si les critères d'éligibilité au dispositif de la ½ part des parents isolés sont modifiés suite au vote définitif par le Parlement ?

Et, cela ne s'arrête pas là !

Les agents sont confrontés à la problématique des agriculteurs... quelle aberration dans un département rural !!

C'est à la suite de la crise dans la filière élevage qu'une mesure d'ajustement gouvernementale est prise : dégrever la TFNB des agriculteurs en remise gracieuse (donc au cas par cas).

Au 20 novembre, ce sont plus de 800 dossiers recensés à Guéret et plus de mille à Aubusson ...

Les conditions d'octroi sont encore méconnues, les dossiers sont stockés en attendant les directives et les modalités exactes ...

Si les agents ne remettent pas en cause ces mesures, c'est bien la manière dont ils sont traités qu'ils déplorent !!

Attendre l'ordre mais sans perdre de vue l'éventuel contre-ordre qui se profile ...

La foire aux questions, dont vous nous avez avoué à demi-mot ne pas en avoir pris connaissance, n'est pas une méthode qui fait preuve de professionnalisme !

Car, en attendant, les agents doivent recevoir les usagers, par mail, courrier, téléphone, ... leur répondre ... et ils ne savent plus quoi répondre ... car une réponse un jour ... une autre réponse, un autre jour !

Monsieur le Directeur, ce sont bien les agents qui subissent cette charge de travail considérable, ce sont eux qui disent oui un jour et qui doivent dire non le lendemain ...

Oui, monsieur le directeur vos services n'en peuvent plus, ... oui, ils sont à bout ...

Et ces sujets ne sont pas tabous : nous parlons bien de pertes de repères professionnels qui fragilisent les agents au quotidien !

Alors monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques de la Creuse, vous allez nous répondre comme d'ores et toujours que vous n'êtes pas responsable, que cela ne relève pas de votre compétence mais, alors, qui navigue ??

Un pas en avant, deux pas en arrière : les agents des Finances Publiques apprennent à danser à la DGFIP !

Nous avons l'utopie de penser que chaque pierre constitue l'édifice mais si chaque pierre n'est pas capable de prendre la mesure des conséquences des décisions et les faire savoir à qui de droit, mais alors combien de temps nous reste-t-il avant que l'édifice ne s'écroule??

La régionalisation, les restructurations, les fabrications de ces super structures sous couvert que nous ne pouvons plus fonctionner avec des microstructures ... qui sont pourtant si chères aux agents creusois garants d'un service public de qualité et si proches des problématiques de notre département !...

Nous vous demandons de prendre en considération vos agents qui sont au bord du craquage et de faire savoir en haut lieu que les petites pierres de l'édifice se fissurent...

Et nous proclamons que la résolution d'un problème n'est pas sa simple suppression.

Car ce n'est pas la suppression qui est la solution mais le renforcement de nos effectifs, pour assurer quotidiennement nos missions de service public.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en notre indéfectible attachement au service public, à la protection des agents, à la défense de leurs droits et aux missions qu'ils exercent.